

**Collège Robert Morel  
Rue Robert Martin  
Trinquetaille  
13200 ARLES**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### Article 1 : OBJET :

La consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires répartie en 13 lots.

Ces 13 lots se déclinent de la façon suivante :

*Lot n°1 : pain*

*Lot n°2 : fruits et légumes frais*

*Lot n°3 : viandes fraîches (bœuf, veau, agneau et porc)*

*Lot n°4 : volailles fraîches*

*Lot n°5 : charcuterie*

*Lot n°6 : produits laitiers et ovo produits*

*Lot n°7 : conserves*

*Lot n°8 : épiceries*

*Lot n°9 : surgelés*

*Lot n°10 : produits laitier BIO*

*Lot n°11 : Poissons frais*

*Lot n°12 : produits frais*

*Lot n°13 : Fruits et légumes BIO*

### Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des Marchés Publics.

**L'arrêté du 27 juillet 2018 fixe les outils et dispositifs de communication et d'échanges dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics.**

### Article 3 : DUREE DU MARCHE :

Le marché est passé pour la période entre le 28 août 2024 au 30 juin 2025.

### Article 4 : FORME DU MARCHE :

Commandes passées au fur et à mesure des besoins

### Article 5 : CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODE DE REGLEMENT :

Le marché est conclu à prix unitaire selon un bordereau de prix. Les prix sont fermes sur toute la période couvrant le marché.

Le mode de règlement du marché sera effectué par mandat administratif. Le paiement intervient dans un délai de 30 jours au plus tard à compter de la réception de la facture. Les factures devront être envoyées au Collège Robert Morel regroupées mensuellement et **non à chaque livraison.**

#### Article 6 : QUANTITES DES PRODUITS :

Les quantités sont portées sur l'état des besoins ci-joint pour chaque lot ; elles peuvent varier d plus au moins 20%.

#### Article 7 : MODALITES D'EXECUTION ET DE VERIFICATION :

La livraison est effectuée franco de port et d'emballage et doit être conforme la commande passée par la personne désignée par l'établissement (chef de cuisine ou second de cuisine). En cas d'empêchement ou d'impossibilité de livrer à la date ou à l'heure convenues, le candidat s'engage à avertir immédiatement l'établissement.

Les candidats devront impérativement préciser dans leur offre :

- *les jours de livraison le matin entre 6h00 et 9h00 du lundi au vendredi à l'exception du lot n°01 (le pain) (de 6h00 à 7h00);*
- *les délais minima entre les commandes et les livraisons sont de 3 jours*
- *les minima de commandes éventuels feront l'objet de discussions avec le ou les titulaires du marché en fonction des besoins saisonniers d'approvisionnement.*

#### Article 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres est fixé 17/06/2024 à 12h00

#### Article 8 : QUALITE DES PRODUITS :

Se référer au Cahier des Clauses Administratives et Techniques.

#### Article 9 : PRESENTATION DES OFFRES :

a) Les documents sont fournis gratuitement aux candidats ou sont disponibles sur Internet en ligne sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) sous forme de fichiers joints.

La liste des documents est la suivante :

- règlement de la consultation
- acte d'engagement
- cahier des clauses administratives et techniques
- bordereau de prix unitaires.

b) Les offres devront être présentées de la façon suivante :

- ACTE d'engagement dûment rempli, daté et signé.
- Obligation de ne proposer qu'une Seule réponse par article demandé, une variante si le bordereau le précise explicitement notamment en distinguant les produits d'origine française est possible.

**Les offres peuvent porter sur un ou plusieurs lots.**

#### Article 10 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES :

**Les offres sont établies conformément à l'article 8b du règlement de la consultation et remises par l'intermédiaire de la plate forme de publication du site sur lequel figurent les offres de marché qui est la suivante : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 relatif à la dématérialisation des marchés publics.**

Les réponses devront impérativement parvenir au Collège Robert Morel avant le **17/06 à 12h00**.

**Article 11 : JUGEMENT DES OFFRES :**

Pour chacun des lots, les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés comme suit :

- prix : 30 %
- qualité *des produits* : 40 %
- *qualité du service (conditions de livraison, réponse aux commandes)* : 30 %.

*Les candidats seront informés du résultat de la consultation par pli recommandé avec accusé de réception et par l'intermédiaire de la plate forme de publication **au courant de la semaine 27**.*

**Article 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront s'adresser à :

*Mme. David Monica, Gestionnaire pour les questions concernant les nouvelles modalités de transmission des offres de marchés publics, les questions financières et contractuelles ;*

- Mme. Béguier, Second de cuisine pour les questions concernant les modalités de livraison et le conditionnement des denrées alimentaires ;
- M. Ferran Frédéric, Chef de cuisine pour les questions concernant la dénomination *des produits, leur qualité et leur quantité*.